

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ**  
**Jeudi 8 Août 2024 à 17h00**  
**60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENÔVE**

**Présents** : Alain VORILLION - Brigitte MAILLARD - Arnaud MAGNIN - Tatiana RATEAU- Guy MACHEREY - Romain PUECH - Christophe BOS - Christine POIFOL

**Absents excusés** : Lionel GONY - - Gilles CHALUMEAU - Nadège SEGUIN - Ludovic BAUDEMONT- Nicolas LE FLOCH - Sylvain BOURIQUET

**Secrétaire administrative et rédactrice** : Anne CHARLES

Il y a 8 votants

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation officielle du PV de la réunion du 24 Mai

- Championnats du Monde 2024

☞ Point sur les pass et billets d'entrée

- Congrès 2024 : voir le lieu et planning préparation

- CD21 Pétanque

☞ Championnats Côte d'Or Jeunes → Samedi 2 Mars : Individuel : Résultat financier et Dimanche 3

Mars : Tir de Précision : Résultat financier **points reportés**

☞ Point sur l'organisation du National Mixte et du National Jeunes

☞ Grand Prix Jeu provençal

- CDC

☞ CDC JEU PROVENÇAL : 1<sup>er</sup> Septembre – revoir le déroulé de la journée

☞ Open et Féminin – Phases finales Date et lieu ?

Forfait d'un club : vote sur l'application de la sanction

☞ Vétérans : résultats

- Coupe de Côte d'Or : date et lieu

- Championnats Régionaux

☞ Remboursements déplacements frais régionaux

- Championnats de France 2024

☞ Retour sur les différents championnats

- Educateurs : **point reporté**

- Discipline : **point reporté**

- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Mai 2024**

Les membres du Comité en ont tous eu connaissance. Il n'y a aucune remarque ni modification. Ce procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité

### **Championnats du Monde 2024**

☞ Point sur les pass et billets d'entrée

A date, 65% des billets ont été vendus. Il y aura une dernière « save » après le Pétanque Tour du début Octobre.

Bénévoles : nous avons eu la candidature de Yves et Josette BRUNET. Eu égard à leur implication depuis des années, il est proposé de leur offrir des places. Un avis est demandé aux membres du Comité, lesquels sont d'accord à l'unanimité.

En conséquence, des pass « 4 jours » en tribune basse seront donnés.

Le comité, en la personne de son président, a également acheté des billets (pass 4 jours en tribune haute et tribune basse) ; Il est prévu d'en remettre, en lots, lors de différentes manifestations organisées par le Comité telles que le National Jeunes, le Grand Prix Jeu Provençal ou à la tombola du National Mixte.

D'autres ont été déjà remises lors du Salon des Séniors, Salon de l'OPAD et pour un concours handicap à AUXERRE.

### **Congrès 2024 : voir le lieu et planning préparation**

Du fait des directives fédérales, le Comité doit faire son congrès au plus tard le 17 Novembre. Il aura donc lieu le SAMEDI 16 NOVEMBRE.

Malheureusement, le Club qui s'était candidaté pour l'organisation, ne peut plus le faire et, malgré une demande faite par le Comité, aucun autre club ne s'est manifesté.

Alain propose donc de contacter le CRI à DIJON et que ce soit donc le CD21 qui se charge de la gestion de ce congrès. Il rappelle également que le congrès régional aura lieu le 14 Décembre 2024 à NEVERS par liste fermée.

S'agissant également d'une année électorale pour notre Comité, nous devons définir les dates butoirs pour l'appel à candidature, et l'envoi de la convocation.

Cette élection, pour notre Comité se déroulera de la manière suivante (extrait des articles 12 et 19 des statuts)

#### **A – Le Comité Directeur**

► **Article 12** – *Le Comité Départemental est dirigé et administré par un Comité Directeur qui exerce, en qualité d'organe délibérant de droit commun, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale.*

*Le Comité Directeur est composé de seize (16) membres dont un médecin, élus au scrutin secret uninominal (voir modalités dans le règlement intérieur) à un tour, pour quatre (4) ans, par l'Assemblée Générale.*

*Les membres sortants sont rééligibles.*

*Les candidatures doivent être déposées au siège du Comité ou auprès de toute personne désignée par le Comité Directeur avant la date fixée par ce dernier. Toutefois, si le nombre de candidats est inférieur à celui des postes à pourvoir, l'Assemblée Générale peut accepter de nouvelles candidatures avant le vote, mais ces dernières ne valent que pour le nombre de postes qui n'étaient pas pourvus.*

*Le Comité Directeur doit comprendre au moins un Médecin licencié.*

*Conformément aux dispositions et dans l'esprit de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et dans le respect de l'article 131-8 du Code du sport, lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, une proportion minimale de 40 % des sièges du Comité Directeur doit être garantie pour les personnes de chaque sexe. Lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, une proportion minimale de 25 % des sièges au Comité Directeur doit être garantie pour les personnes de chaque sexe.*

*La proportion de licenciés de chacun des deux sexes est appréciée sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes.*

*Pour la première élection des membres du Comité Directeur suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, la proportion de membres au sein dudit comité du sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés.*

*En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, la priorité est donnée au sortant ou, à défaut, au plus âgé.*

*Les candidats au Comité Directeur ne devront pas faire partie d'une instance dirigeante d'une Fédération similaire.*

► **Article 19** – *Dès son élection, le Comité Directeur propose un(e) Président(e) à l'Assemblée Générale qui l'élit au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls – voir modalités dans le règlement intérieur).*

*Le choix du candidat à présenter à l'Assemblée Générale se fait obligatoirement à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Comité Directeur.*

*En cas de pluralité de candidats, celui qui obtient le moins de voix est éliminé à chaque tour - le plus jeune en cas d'égalité jusqu'à ce qu'il n'en reste que deux.*

*Si le candidat ainsi proposé n'est pas élu par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur se réunit une nouvelle fois pour proposer, dans les mêmes conditions, un nouveau candidat et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un(e) Président(e) ait été élu(e) ou jusqu'à épuisement des candidatures.*

*En ce cas, ou s'il estime ne plus avoir de candidats à présenter, le Comité Directeur est tenu de démissionner, une nouvelle Assemblée Générale étant convoquée dans les délais réglementaires pour procéder à de nouvelles élections.*

*En aucun cas le Comité Directeur ne peut proposer deux candidats simultanément à l'Assemblée Générale.*

*Ces votes ont lieu au scrutin secret.*

*Les votes par correspondance ne sont pas admis. »*

Le nombre de voix par club est également indiqué ci-dessous (Article 11 des statuts)

► **Article 11** – *Chaque association, en règle avec le Comité Départemental, dispose pour les élections des membres du Comité Directeur et des votes qui pourraient avoir lieu d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :*

- *Jusqu'à 10 licenciés : 1 VOIX*
- *Plus de 10 licenciés et moins de 51 : 2 VOIX*
- *Puis, pour la tranche allant de 51 à 500 membres licenciés, 1 VOIX supplémentaire par 50 ou fraction de 50.*
- *Pour la tranche allant de 501 à 1000 membres licenciés, 1 VOIX supplémentaire par 100 ou fraction de 100.*
- *Au-delà de 1000 licenciés, 1 VOIX supplémentaire par 500 ou fraction de 500.*

Arrêté des comptes : vu avec Nadège – idem que 2023 – les comptes seront arrêtés au 31/10/2024

Dans un souci d'anti gaspillage et du travail important au niveau des impressions des livrets habituellement donnés à l'arrivée aux responsables des clubs, il est décidé, à l'unanimité, de ne faire qu'un seul exemplaire et que celui-ci sera envoyé, en version informatique, aux clubs dans la semaine précédent le congrès. Les bilans seront adressés de la même façon.

**Dates butoirs fixées par le Comité :**

- **Date de réception au Comité des rapports des présidents des différentes Commissions : 30 OCTOBRE 2024**
- **Date d'envoi de l'appel à candidature aux clubs : 10 OCTOBRE 2024**
- **Date butoir de réception des candidatures : 25 OCTOBRE 2024**
- **Date d'envoi de la convocation au Congrès : 31 OCTOBRE 2024**

### **Point sur l'organisation du National Mixte et du National Jeunes**

**Mixte** : Le National est complet à 256 équipes depuis déjà quelques temps. A la demande d'Alain, et en accord avec la Fédération, le national a été porté à 320 équipes. A date, il est également complet, et une liste d'attente a été mise en place.

Un appel aux bénévoles a été fait, via les clubs.

Vu le nombre peu important de réponses et de candidatures, il est évoqué le fait, pour simplifier la mise en place, de faire appel à des Food-trucks. Des demandes sont en cours auprès de différents prestataires.

Une loterie sera proposée, avec, en lot principal, des places pour le Championnat du Monde. Le secrétariat s'occupera de préparer des grilles allant de 1 à 300.

Brigitte informe que les trophées du national mixte ont été commandés mais pas pour le national jeunes.

**Jeunes** : toutes les inscriptions arrivant au Comité sont transmises et gérées par la Commission Jeunes. Il y a aura également, en dotation, 9 places en pack 4 jours pour le Championnat du Monde.

### **Grand Prix Jeu provençal : modification de l'affiche**

Alain propose d'offrir, en lieu et place des paniers gourmands, pour le concours A, 3 packs de 4 jours pour le Championnat du Monde et demande leur accord aux membres du Comité.

**Cette question est soumise au Vote. Qui est Pour ?**

**6 POUR  
1 CONTRE  
1 ABSTENTION**

En fonction du résultat, l'affiche sera modifiée.

**CDC JEU PROVENÇAL** : Dernière journée et finale le 1<sup>er</sup> Septembre 2024 – Boulodrome de l'Etoile – Avenue du Drapeau – DIJON

Il est rappelé qu'en cas de rencontres non jouées, le Comité, à l'unanimité, se conformera au règlement en appliquant une amende de 100€ pour forfait.

**Dernière info :**

***Matin : Dernière journée Poule A (sauf match Grésilles/Comblanchien) et dernière journée Poule B (sauf le Lac Exempt)***

***Après midi : match Grésilles / Comblanchien et finale***

***Compte tenu du forfait du Cochonnet du Lac (1<sup>er</sup> de la poule B), vu que le Lac pourrait être encore 1<sup>er</sup> même suite à son forfait, Brigitte a contacté Mr Laurent VAISSIERE de la Fédération. Suite à la discussion, Brigitte a contacté Arnaud MAGNIN et Christophe BOS pour exposer une solution, celle d'affliger 5 points de pénalité au Lac.***

***. Le résultat est le suivant :***

***POULE A : VAINQUEUR – LONGEAULT PLUVAULT PETANQUE***

***POULE B : MIREBEAU 1***

***FINALE à 14h30 La Boule Mirebelloise est Championne de Côte d'Or Jeu Provençal 2024 et monte en CRC.***

**Open et Féminin** – Phases finales Date et lieu

Vous trouverez ci-dessous, copie du mail envoyé aux clubs, que ce soit pour le changement de date des phases finales, le rattrapage des rencontres qui n'ont pas eu lieu le 6 Juillet après-midi en raison des inondations, ainsi que toutes les modalités pour les matchs de barrages dans les divisions où il y a 5 groupes.

*« Bonjour à tous,*

*Les 19 et 20 octobre, le boulodrome de Dijon est réservé pour le CRC1 Féminin et Open. Par conséquent, le comité a validé les dates de journées de réserve, **soit les 5 et 6 octobre**, lors de sa réunion du jeudi 8 août.*

*Pour permettre de connaître les équipes qualifiées en D3 (5 groupes) il faut faire un match de barrage.*

*De ce fait les matchs de Pétanque des Loups / Saulieu (D3 Gr A) et LPP 1 / Serein 3 (D3 Gr B) devront se jouer avant le 5 octobre.*

***D3 : Samedi 5 octobre à 14h30 ou en amont si entente entre les 2 clubs.***

**Les équipes qualifiées pour la finale CDC Féminin Dimanche 6 octobre**

*D2 : USCVL - Fontaine*

*Finale à 14h30*

**Les équipes qualifiées pour les phases finales CDC Open Dimanche 6 octobre**

*Division élite : Plombières 1 - Quetigny 2*

*Finale à 14h30*

*Division 1 : Saint apollinaire 1 - Pontailler 1*

*Finale à 14h30*

*Division 2 : Pontailler 3 - Fontaine 1 - Montbard 1 - Comblanchien 1*

*Demie finale à 8h30*

*Division 3 : Pétanque des loups 1 - LPP1 - LPP2 - Féney 2 - Pagny 1*

*Demie finale à 8h30*

*Merci d'en aviser vos équipes ».*

☞ Forfait général d'un club en CDC Open Elite : vote sur l'application de la sanction

Après débat, les sanctions seront les suivantes et approuvées à l'unanimité

- Application drastique du règlement soit : amende financière de 400€ et équipe reléguée en 3<sup>ème</sup> division.

Le Comité enverra un mail explicatif avec la facture au club concerné.

**Vétérans** : en annexe jointe, tous les classements (sont également sur le site)

Les Finales ont eu lieu le 2 Juillet 2024 – Ci-dessous les résultats

► ELITE : CHAMPION DEPARTEMENTAL 2024 : MARSANNAY 1

Marsannay1 monte en CRC, et Quetigny 1 descend en 1<sup>ère</sup> Division

► D1 : CHAMPION DEPARTEMENTAL 2024 : CHATILLON

Groupe A : Chatillon monte en Elite – Auxonne et Belleneuve descendent en D2

Groupe B : Longchamp monte en Elite – Quetigny 2 et le lac descendent en D2

► D2 (5 groupes) :après des demies finales, la finale s'est déroulée entre COMBLANCHIEN et USCVL

CHAMPION DEPARTEMENTAL : COMBLANCHIEN

### **Coupe de Côte d'Or : date et lieu**

Sur proposition d'Arnaud, et après avoir obtenu l'accord du club, les phases finales auront lieu le SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 à PONTAILLER (en parallèle d'un concours officiel) et se dérouleront de la façon suivante :

- 9heures : ½ finale
- 14h30 : finale

Les clubs concernés ont été avisés.

### **Championnats Régionaux**

- Remboursements déplacements frais régionaux

Dernière info : tous les remboursements ont été faits, soit par virement, soit par chèque.

### **Championnats de France 2024**

- Retour sur les différents championnats

Les membres du Comité présents et qui étaient délégués aux championnats de France nous font un petit compte-rendu. Les championnats de France qui ont déjà eu lieu à la date de la réunion se sont bien passés dans l'ensemble.

Le Comité tient à remercier toutes les joueuses et tous les joueurs pour leur bon comportement.

### **Questions diverses**

Les CRC 1 Open et Féminin auront lieu les 19 et 20 octobre au boulodrome de DIJON

De ce fait les phases finales CDC Open et Féminin auront lieu au boulodrome de Dijon les 5 et 6 octobre (date de réserve)

Brigitte rappelle que si elle n'a pas de résultats accompagnés de photos, rien ne sera mis sur le site et également sur Planète boules aussi bien pour les championnats de France ou autres.

Alain nous fait le compte-rendu de la dernière réunion de la BFC. Le procès-verbal est joint en annexe dans lequel se trouvent les premières informations sur la saison 2025.

Fin de la réunion à 20h30

La prochaine réunion du Comité est fixée au Mardi 24 Septembre 2024 à 18H30 au siège sud Comité

Alain VORILLION

Président du CD21

Brigitte MAILLARD

Secrétaire Générale

